

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

1 - TOURISME – APPLICATION MOBILE DE VISITE TOURISTIQUE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

1 - TOURISME – APPLICATION MOBILE DE VISITE TOURISTIQUE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Ces dernières années, le secteur du tourisme a été très impacté par le développement d'Internet : un français sur deux y a recours pour préparer son voyage. Et ce sont maintenant les technologies mobiles qui ouvrent la voie à de nouveaux usages.

Les villes souhaitant valoriser leur patrimoine touristique sont de plus en plus nombreuses à diversifier leurs supports de communication et à proposer des applications mobiles de visite pour attirer des touristes épris d'autonomie et souvent équipés de smartphones.

Une première analyse des applications présentes sur le marché a donc été réalisée, dans l'objectif de proposer aux touristes individuels des parcours thématiques mettant en valeur le patrimoine historique et naturel de l'agglomération.

Les visiteurs pourraient ainsi charger l'application sur leur smartphone ou louer un équipement à l'office de tourisme, afin de découvrir à chaque étape du parcours thématique choisi, des contenus sonores et visuels scénarisés, intégrant des anecdotes,...

Le coût de développement de cette application mobile, avec un premier parcours thématique de visite proposé à l'été 2013, est évalué à 30.000 € HT. L'offre de parcours thématiques pourra ensuite être enrichie au fil des années.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 30 janvier 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation, en application du Code des Marchés Publics, pour le développement et la mise en œuvre d'une application mobile de visite touristique.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

1 - TOURISME – APPLICATION MOBILE DE VISITE TOURISTIQUE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

1 - TOURISME – APPLICATION MOBILE DE VISITE TOURISTIQUE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Ces dernières années, le secteur du tourisme a été très impacté par le développement d'Internet : un français sur deux y a recours pour préparer son voyage. Et ce sont maintenant les technologies mobiles qui ouvrent la voie à de nouveaux usages.

Les villes souhaitant valoriser leur patrimoine touristique sont de plus en plus nombreuses à diversifier leurs supports de communication et à proposer des applications mobiles de visite pour attirer des touristes épris d'autonomie et souvent équipés de smartphones.

Une première analyse des applications présentes sur le marché a donc été réalisée, dans l'objectif de proposer aux touristes individuels des parcours thématiques mettant en valeur le patrimoine historique et naturel de l'agglomération.

Les visiteurs pourraient ainsi charger l'application sur leur smartphone ou louer un équipement à l'office de tourisme, afin de découvrir à chaque étape du parcours thématique choisi, des contenus sonores et visuels scénarisés, intégrant des anecdotes,...

Le coût de développement de cette application mobile, avec un premier parcours thématique de visite proposé à l'été 2013, est évalué à 30.000 € HT. L'offre de parcours thématiques pourra ensuite être enrichie au fil des années.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 30 janvier 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation, en application du Code des Marchés Publics, pour le développement et la mise en œuvre d'une application mobile de visite touristique.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

2- MARGNY-LES- COMPIEGNE – ECHANGE ENTRE L'ARC ET L'EPIDE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

FONCIER - AMENAGEMENT

2 - MARGNY-LES- COMPIEGNE – ECHANGE ENTRE L'ARC ET L'EPIDE

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle de développement des Hauts de Margny, les limites de propriété entre l'ARC et l'EPIDE doivent être revues en raison de la requalification, d'une part, des voiries, et d'autre part, de la séparation des réseaux.

Dans ces conditions, des discussions entre l'EPIDE et l'ARC, et l'intervention d'un géomètre, ont abouti à un accord consistant à signer un acte d'échange, permettant à chacune des parties de recomposer sa propriété de manière optimale.

Ainsi, l'EPIDE céderait à l'ARC une partie de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section ZH n° 52p, représentant une superficie de 965 m², tandis que l'ARC céderait à l'EPIDE une partie de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section ZH n° 8p, pour une superficie de 929 m².

La valeur au m² ayant été fixée par le Service des Domaines à 16 €, une soulte en faveur de l'EPIDE sera versée par l'ARC à hauteur de 576€.

Les frais notariés seront supportés par l'EPIDE et par l'ARC à concurrence de moitié.

Le Bureau Communautaire

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 7 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Vu les Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, l'échange entre l'ARC et l'EPIDE, de la parcelle ZH N° 52P, d'une superficie de 965 m² contre la parcelle ZH n° 8P d'une superficie de 929 m², l'EPIDE devant verser une soulte à l'ARC à hauteur de 576 euros

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer les actes relatifs à cette cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

PRECISE, que la dépense soit 576 € HT, sera inscrite au Budget Principal, opération 975.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 21 FEVRIER 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

3 - LA CROIX SAINT OUEN – RETROCESSION DES BASSINS D'INFILTRATION DE LA ZAC DES JARDINS

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

FONCIER - AMENAGEMENT

3 - LA CROIX SAINT OUEN – RETROCESSION DES BASSINS D'INFILTRATION DE LA ZAC DES JARDINS

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Jardins de LA CROIX SAINT OUEN, et afin de prévenir les crues, l'ARC a réalisé deux bassins d'infiltration s'intégrant dans la coulée verte située face au magasin AUCHAN.

Cet aménagement, représentant une emprise de 95.962 m², est situé sur la parcelle cadastrée section ZC n° 347p.

Le 15 octobre 2012, la Commune de LA CROIX-SAINT-OUEN a accepté par délibération la rétrocession de cette emprise.

Il est donc proposé de procéder à la rétrocession de cet ouvrage à son profit, qui est d'ores et déjà entretenu par la Commune, à l'euro symbolique.

Il est précisé que la Commune prendra en charge les frais notariés liés à cette opération.

Le Bureau Communautaire

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 07 février 2013,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 février 2013,
Vu les Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession à l'euro symbolique de l'emprise des deux bassins d'infiltration situés dans la ZAC des Jardins de LA CROIX SAINT OUEN, représentant une superficie de 95 962 m².

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer les actes relatifs à cette cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

**4 - PROPOSITION D'UNE REFLEXION EXPLORATOIRE CONFIEE A L'UTC
CONCERNANT LES VOCATIONS DE LA COUR D'ORLEANS SUR L'ECOLE
D'ETAT MAJOR**

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

FONCIER - AMENAGEMENT

4 - PROPOSITION D'UNE REFLEXION EXPLORATOIRE CONFIEE A L'UTC CONCERNANT LES VOCATIONS DE LA COUR D'ORLEANS SUR L'ECOLE D'ETAT MAJOR

Dans le cadre des échanges entre l'ARC et l'UTC, l'ARC confie régulièrement à la formation Génie des Systèmes Urbains la réalisation d'études exploratoires à travers l'organisation d'atelier projet. Le dernier travail correspondant portait sur l'analyse de la place et des impacts de l'UTC dans le Compiégnois.

Pour 2013, après concertation avec les responsables de GSU, il serait possible de leur confier le travail suivant : **Etude pour la réutilisation des bâtiments de la Cour d'Orléans de l'Ecole d'Etat Major de Compiègne.**

En effet, si sur les autres parties de l'Ecole d'Etat Major, les éléments programmatiques sont relativement calés, il n'en est pas de même pour la Cour d'Orléans qui représente une surface bâtie extrêmement importante (15 000 m² de SHON répartis en trois bâtiments dont le mess). Cela conduit à envisager que plusieurs types de vocations pourraient se déployer au sein de ces bâtiments.

Les étudiants de GSU pourraient contribuer à proposer des solutions variées dans le cadre d'une étude pour laquelle la participation de l'ARC s'élèverait à 10 000 euros.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à conclure une convention avec l'UTC portant sur l'étude par des étudiants de la formation GSU de la réutilisation des bâtiments de la cour d'Orléans de l'Ecole d'Etat Major de COMPIEGNE,

DECIDE, de contribuer à hauteur de 10 000 euros au financement de cette étude.

MANDATE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 65.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

5 - COMMUNES DE L'ARC : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES MISES A DISPOSITION DE BENNES, AINSI QUE LES PNEUS ET LES BOUTEILLES DE GAZ

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

5 - COMMUNES DE L'ARC : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES MISES A DISPOSITION DE BENNES, AINSI QUE LES PNEUS ET LES BOUTEILLES DE GAZ

Les déchets ménagers et assimilés provenant des Communes de l'ARC sont désormais évacués et traités par valorisation énergétique sur le site de Villers Saint Paul.

Les objets encombrants sont, quant à eux, traités depuis le 1^{er} avril 2012 par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

Toutefois certains types de déchets, traités auparavant dans le cadre de notre marché avec la société SITA, ne sont pas repris par le SMVO et il appartient donc à l'ARC de financer le traitement de ces déchets. (Feuilles, balayures, déchets spéciaux ne faisant pas l'objet de tri sélectif, déchets d'ordures ménagères et encombrants en mélanges ...). Ces déchets proviennent des bennes mises à disposition des communes lors des manifestations et représentent 47 mises à disposition de bennes correspondant à un tonnage d'environ 60 tonnes pour l'année 2012.

Par conséquent, il est nécessaire de recourir, à une mise en décharge de classe II.

En outre, de nombreux déchets spéciaux (pneus, bouteilles de gaz, etc....) sont récupérés sur des espaces publics gérés par l'ARC.

Il vous est donc proposé de recourir à des sociétés spécialisées ou des prestataires effectuant des prestations de traitement de ces déchets afin d'obtenir une évacuation rapide desdits déchets.

Ainsi, il vous est proposé de lancer une mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics en deux lots pour :

Lot 1 : Le traitement en enfouissement des déchets industriels banals (DIB) pour les mises à disposition de bennes auprès de nos communes lors de manifestation (mise en place et collecte par notre prestataire actuel).

La rémunération du prestataire se ferait suivant la pesée réelle des déchets acheminés au centre technique d'enfouissement.

La dépense prévisionnelle annuelle maximum est évaluée à 20 000 € par an (Taxe Générale sur les Activités Polluantes incluse (TGAP)).

Il sera envisagé un marché de 3 ans renouvelable une année : soit sur 4 ans 80 000 € (TGAP incluse).

Lot 2 : La collecte, le transport et le traitement en centre agréé de déchets spéciaux collectés sur nos propriétés.

La dépense prévisionnelle annuelle maximum est évaluée à 15 000 HT par an.

Il sera envisagé un marché de 3 ans renouvelable une année : soit sur 4 ans 60 000 €HT.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 04 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises en vue de traiter les déchets banaux et spéciaux non pris en charge par le SMVO, conformément au Code des Marchés Publics,

DIT que les marchés à intervenir sont en la forme de marchés à commande d'une durée de 3 ans renouvelable 1 année :

Pour le lot 1 : Traitement en enfouissement des déchets industriels banals (DIB) : Le montant est fixé à 20 000 € HT TGAP comprise soit 80 000 € HT pour 4 ans.

Pour le lot 2 : Collecte, transport et traitement en centre agréé de pneus déjantés VL ou PL ainsi que de bouteilles de gaz : Le montant est fixé à 15 000 € HT soit 60 000 € HT pour 4 ans.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

PRECISE que la dépense est prévue au budget déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,




Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

6 - COMMUNES DE L'ARC : INDEMNISATION POUR LA DISTRIBUTION DES SACS DE DECHETS

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

6 - COMMUNES DE L'ARC : INDEMNISATION POUR LA DISTRIBUTION DES SACS DE DECHETS

Les communes de l'ARC ont transmis leurs besoins en sacs bleus, jaunes, déchets verts et ordures ménagères aux Services Techniques de l'ARC en fin d'année 2012, et ont également donné leur accord pour effectuer la distribution des sacs elles mêmes pour l'année 2013, à l'exception de la Ville de Compiègne et de la commune de Choisy-au-Bac.

Lors de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 7 février 2012, les membres ont décidé de fixer l'indemnisation aux communes à 1,37 € par habitation.

Par délibération en date du 12 mai 2005, l'indemnisation des communes a été fixée pour cette distribution à 1,30 € par habitant et ce coût est actualisé chaque année sur la base de l'indice des salaires de la fonction publique suivant la formule de révision suivante :

$$I = I_0 (0,15 + 0,85 \frac{S_1}{S_0})$$

S_0 : indice de salaire de la fonction publique au 01/01/2005 soit 4,3963 €

S_1 : indice de salaire de la fonction publique au 01/01/2013 soit 4,6302 €

$I_0 = 1,30$ €

Pour l'année 2013, le coût d'indemnisation s'établit donc à 1,37 € par habitant. Concernant la population par commune, celle-ci sera en fonction du recensement INSEE (population légale entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013)

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif du montant alloué à chaque commune :

Communes	Nombre d'habitants	MONTANT TOTAL en € Par commune
Armancourt	573	785,01
Bienville	502	687,74
Clairoix	2 206	3022,22
Janville	729	998,73
Jaux	2 368	3244,16
Jonquières	612	838,44
La Croix St Ouen	4 747	6503,39
Le Meux	2 131	2919,47
Margny Lès Compiègne	8 209	11246,33
Saint Jean aux Bois	310	424,7
Saint Sauveur	1 636	2241,32
Venette	2 933	4018,21
Vieux Moulin	625	856,25
TOTAL	27 581	37785,97

Il est rappelé que les communes, y compris Compiègne et Choisy-au-Bac, continuent à assurer le complément d'approvisionnement des habitants en cours d'année.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 04 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE le versement des indemnités aux communes conformément à la délibération du 12 mai 2005,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

PRECISE que la dépense est prévue au budget déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 2 1 F E V R I E R 2 0 1 3

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

7 - AMELIORATION DES PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTEE : LANCEMENT D'UNE ANIMATION AUPRES DES AGRICULTEURS

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

7 - AMELIORATION DES PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTEE : LANCEMENT D'UNE ANIMATION AUPRES DES AGRICULTEURS

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau potable, des bassins d'alimentation de captages (BAC) ont été définis avec un plan d'action et un arrêté de plan d'actions.

Les nitrates sont le principal problème du captage de Baugy. Ceux-ci ont une teneur élevée autour de 39mg/L et qui se rapproche de la norme de potabilité (50 mg/L) en nitrate.

Par ailleurs, cette action est renforcée par des arrêtés de plan d'actions qui ont été pris en mars 2012.

Un des objectifs fixé par les arrêtés est qu'au moins 2/3 des agriculteurs entrent dans une démarche de réduction de la fertilisation azotée dans les 3 prochaines années. Au bout des trois ans (au 31 décembre 2014), le préfet peut rendre obligatoire tout ou partie des mesures préconisées dans le programme d'actions s'il juge que les objectifs globaux ont été atteints ou non.

Parmi les actions à mettre en œuvre, pour protéger la ressource en eau et définies dans le programme d'actions des arrêtés, une action vise donc à inciter les agriculteurs à améliorer leurs pratiques de fertilisation azotée : le contrat azote.

L'objectif de ce contrat est de réduire la fertilisation azotée et donc d'inciter les agriculteurs à produire en utilisant des techniques différentes de celles pratiquées aujourd'hui que sont : le fractionnement de l'apport d'azote, la réalisation des mesures des reliquats d'azote dans les sols, les semis de cultures intermédiaires pièges à nitrate... L'engagement est volontaire et pour une durée de trois ans.

Les agriculteurs qui s'engageront dans ce contrat azote, se verront financer par l'ARC deux reliquats azotés par an.

Ils recevront un conseil individualisé pour établir un itinéraire technique visant à apporter la juste dose d'azote aux plantes, afin que le surplus d'azote ne se retrouve pas ensuite dans l'eau produite par l'ARC.

Il vous est proposé de :

- Financer pendant 4 ans, un prestataire pour animer le contrat azote et conseiller les agriculteurs s'étant engagés dans une démarche de réduction de la fertilisation azotée.
- Solliciter des subventions auprès l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 70%.

Cette action est estimée à 90 000€ sur 4 ans dont 70% pourrait être subventionné par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il resterait donc à la charge de l'ARC : 27 000€.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 04 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation pour une animation dans le cadre de la mise en place d'un contrat azote sur les BAC de Baugy et de l'Hospice,


SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier (demandes de subventions, marchés).

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

8 - FETE DU CLIMAT – PROGAMME ET BUDGET

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

8 – FETE DU CLIMAT : PROGRAMME ET BUDGET

L'ARC a lancé son Plan Climat Energie Territorial (PCET) en septembre 2012. Celui-ci s'articule autour de plusieurs étapes.

La première étape consiste en un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre pour le patrimoine et les services de l'ARC et des communes ainsi que pour son territoire. Dans un deuxième temps, suite à ce diagnostic la collectivité se fixera des objectifs à atteindre pour 2020 et 2050.

Ensuite en 3^{ème} étape, il s'agira de définir un plan d'actions au sein des propres services de l'ARC et des communes, mais aussi avec les acteurs socio-professionnels du territoire et les habitants.

Dans le but de mobiliser un maximum de personnes autour de ce projet, il est convenu d'organiser un événement grand public : la fête du climat.

Elle aura lieu le samedi 06 avril 2013 sur la place Saint Jacques à Compiègne.

Cette fête s'articulera autour :

- D'une conférence sur le climat présenté par Jean JOUZEL, co-lauréat du Prix Nobel de la paix ;
- De stands et d'animations sur les différentes thématiques du Plan Climat Energie Territorial (Transport, habitat, déchets...) qui auront vocation à sensibiliser et informer de façon ludique et interactive.

Le programme de cette fête est en cours d'ajustement.

Lors de cet événement, les habitants qui le souhaiteront pourront s'inscrire pour participer à des ateliers thématiques d'élaboration du programme d'actions qui auront lieu en mai 2013.

L'objectif est donc de mobiliser un large public afin qu'il participe à cet événement et notamment les familles.

Des flyers et des affiches vous seront remis afin que vous diffusiez l'information à la sortie des écoles et auprès des associations de votre commune.

Le budget qui vous est proposé pour la fête du climat est de 31 000€ H.T.

Il vous est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Picardie et de l'Ademe à hauteur de 50%.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU le rapport présenté par Madame LE CHAPELLIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 04 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme et le budget de la fête du climat,

SOLLICITE des subventions auprès du Conseil Régional et l'Ademe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



PROGRAMME DE LA FÊTE DU CLIMAT **DU SAMEDI 06 AVRIL 2013**

- 11h00** A la bibliothèque St Corneille - Conférence de Jean Jouzel de 40 min sur les causes et conséquences du changement climatique et les moyens pour y faire face à la bibliothèque St Corneille
- 11h00 à 18h00** Sur la place St Jacques : stands et animations sur les thématiques du Plan Climat Energie Territorial (PCET)
- **Contes écologiques** pour enfants : 3 mini-spectacles
 - **Débat pour les enfants/pré-adolescent sur le thème des énergies et du climat** (6 sessions à planifier sur la journée)
 - **le marché des épicuriens responsables** : atelier culinaire « Trucs et astuces de chef » spécial cuisine de Picardie (à monter en partenariat avec des producteurs locaux)
 - **Le buffet des chocolats équitables** grand cru
 - **Jeu interactif « dont je suis le héros durable »** : grâce à des fiches, échanges autour des choix stratégiques de chacun dans son quotidien (mobilité, déchets, consommation responsable, énergie et aménagement des habitats, loisirs...)
 - **Stand sur l'habitat économe en énergie** → Maquette/Film –(En lien avec le service habitat de l'ARC, l'Espace Info Energie, le Calpact, l'ADIL)
 - **Stand déchets** (service Déchets ARC)
 - **Stand mobilité** (service Transport ARC) : promotion des actions sur les transports en commun (bus, co-voiturage...) test de vélos électriques, de vélos pliants... (en lien avec Oise mobilité)
 - **Stand d'engagement dans les actions** : essentiel pour informer de façon ludique sur le plan climat énergie territorial de l'ARC, pour recueillir des inscriptions aux ateliers de création du plan d'actions, pour communiquer sur site internet de l'ARC et sur les actions déjà entreprises...

Budget prévisionnel journée PCET du 6 avril 2013

Prestations	Montants
organisation	1 680,00 €
ateliers	5 950,00 €
location chapiteau (192m2)	5 500,00 €
gardiennage	1 000,00 €
panneaux expo (déroulants)	5 000,00 €
matériel vidéo	2 500,00 €
meublier	1 000,00 €
documents amont et pubs journaux	4 000,00 €
films (interviews visiteurs)	3 000,00 €
chauffage fuel	1 000,00 €

30 630,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

9 - VIEUX-MOULIN – RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

9 - VIEUX-MOULIN – RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Le contrat d'affermage du système d'assainissement de la commune de Vieux Moulin arrivant à échéance le 06/07/2014, il est nécessaire de procéder au renouvellement du mode de gestion de ce service.

Afin d'établir les modalités techniques et financières de l'exploitation du système d'assainissement de Vieux Moulin et en vue du renouvellement d'un contrat d'exploitation, il vous est proposé de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Une consultation de bureaux d'études spécialisés est nécessaire, le coût de cette prestation étant évalué à 17 000 €HT.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LESNE,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 05 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de préparer le renouvellement du mode de gestion du système d'assainissement de la Commune de Vieux Moulin

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget assainissement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

**10 - LE MEUX – CREATION D'UN TERRAIN FAMILIAL DES GENS DU VOYAGE –
VIABILISATION DU TERRAIN – APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET
LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES**

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

10 - LE MEUX – CREATION D'UN TERRAIN FAMILIAL DES GENS DU VOYAGE – VIABILISATION DU TERRAIN – APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

L'ARC, dans le cadre de sa compétence gens du voyage, souhaite créer des terrains familiaux pour répondre à la sédentarisation de plusieurs familles qui occupent en permanence l'aire d'accueil des gens du voyage de Jaux.

Après concertation avec la commune de Le Meux, il vous est proposé qu'un premier terrain puisse être créé sur une parcelle appartenant à la Commune, sise rue de la République à Le Meux.

Il est précisé que ce terrain jouxte une autre parcelle appartenant déjà à une famille de gens du voyage.

C'est pourquoi, il vous est proposé de créer un terrain familial sur un espace de 1000 m² environ qui permettrait d'accueillir un groupe familial représentant 5 à 6 caravanes.

Le coût de cette opération est évalué à **160 000 €HT** et se décompose de la manière suivante :

- amenée des réseaux (eau, électricité, assainissement) : 70.000 €,
- viabilité de la parcelle et du bâtiment de service : 90.000 € (dépense ouvrant droit à subvention, cf rapport N° 11)

Il vous est donc demandé d'approuver ce projet et d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 février 2013, exprimé sous réserve de l'orientation émise par le groupe de travail « gens du voyage »,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté,

DECIDE de lancer une consultation d'entreprises conformément au Code des Marchés Publics

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget gens du voyage, chapitre 20.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

**11 – LE MEUX - CREATION D'UN TERRAIN FAMILIAL DES GENS DU VOYAGE –
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

11 - LE MEUX – CREATION D'UN TERRAIN FAMILIAL DES GENS DU VOYAGE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage révisé le 12 juillet 2012 prévoit le développement de terrains familiaux pour répondre à la demande de la population sédentaire.

Dans sa délibération du 29 septembre 2011 donnant un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, le conseil d'agglomération indique « *la mise en place de lieux de sédentarisation doit être encouragée et l'ARC va définir de tels lieux sous forme de petites unités réparties sur plusieurs communes de son territoire. L'ARC demande à l'Etat d'accompagner financièrement les projets de terrains familiaux réalisés prochainement dans le compiégnois* ».

Les terrains familiaux permettraient de répondre à deux objectifs :

- 1) Permettre aux sédentaires qui occupent majoritairement l'aire de Jaux de trouver une solution adaptée, les places libérées sur l'aire d'accueil étant affectées aux non sédentaires.
- 2) Résoudre les poches d'occupation illégale de parcelles isolées non raccordées aux réseaux.

Un site a été identifié à LE MEUX, lieudit LES JARDINS DU BUTEL sur une partie (environ 1 000 m²) de la parcelle cadastrée ZA0055, d'une superficie totale d'environ 2 030 m² et qui appartient à la commune de LE MEUX.

Il s'agit d'un projet où l'habitat mobile serait dominant à proximité de commodités « en dur », à savoir un local regroupant douche, WC, appentis avec évier, point d'eau. Ce terrain familial serait mis en location par l'ARC à un groupe de gens du voyage et permettrait d'accueillir environ 6 emplacements caravanes.

Le coût d'aménagement interne de la parcelle et de l'édification d'un bloc sanitaire s'élève à environ 90 000 € HT selon le plan de financement suivant :

Coût d'aménagement Foncier, plateforme, bloc sanitaire, clôture, espaces verts	90 000 € HT	100 %
Aide de l'Etat 70 % de la dépense totale HT dans la limite d'une dépense subventionnable de 15 245 €/place	64 029 €	71 %
Aide du Conseil Général 10 % du montant HT de la dépense	9 000 €	10 %
ARC	16 971 €	19 %

Le Bureau Communautaire

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un terrain familial sur la commune de LE MEUX.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

12 - SAINT JEAN AUX BOIS – SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

12 - SAINT JEAN AUX BOIS – SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la réalisation d'un réseau d'assainissement sur la Commune de SAINT-JEAN-AUX-BOIS, il convient d'établir une servitude de passage sur deux parcelles appartenant à des particuliers.

Il s'agit des parcelles cadastrées section A n° 321 et 322, au lieudit « La Malassise », appartenant aux Consorts BARRIQUAND.

L'emprise de l'ouvrage représente une superficie respectivement de 24 m² et de 76 m².

Une indemnité sera versée aux propriétaires concernés au titre de la servitude. Le montant de l'indemnité sera fixé par le Service des Domaines.

L'avis de la Commission est sollicité sur la mise en place d'une convention de servitude de passage d'un réseau d'assainissement sur ces parcelles, et sur l'indemnisation des propriétaires concernés.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport entendu par Monsieur LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 05 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,


AUTORISE la mise en place d'une convention de servitude de passage d'un réseau d'assainissement sur les parcelles appartenant aux Consorts BARRIQUAND

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2013

HABITAT

13 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION FAÇADES LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS SCI LES JONQUILLES, AUTISSIER

Le vingt et un février deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

HABITAT

13 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION FAÇADES LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS SCI LES JONQUILLES, AUTISSIER

Dans le cadre de l'OPAH intercommunale, il a été décidé de mettre en œuvre une opération de réhabilitation des façades en s'appuyant sur des subventions communales de l'ARC en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Deux dossiers sont présentés :

◇ Dossier SCI LES JONQUILLES – M. Steve HENNIQUE - 3 rue des Jonquilles à JONQUIERES

Ce projet vise à effectuer la rénovation de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 9 711,52 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de JONQUIERES qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

◇ Dossier AUTISSIER – 401 Rue de la Vallée à JAUX

Ce projet vise à effectuer le ravalement partiel de la façade (mur et pilier).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 738,00 € pour une dépense subventionnable de 2 461,00 € TTC. Ces 738,00 € proviendront pour 221,00 € de l'ARC et pour 517,00 € de la commune de JAUX qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

Le Bureau Communautaire

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GERARD,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du jeudi 7 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du lundi 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'attribuer à :

- la **SCI LES JONQUILLES**, Gérant M. Steve HENNIQUE, une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 9 711,52 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de JONQUIERES qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- M. Robert **AUTISSIER** une subvention de 738,00 € pour une dépense subventionnable de 2 461,00 € TTC. Ces 738,00 € proviendront pour 221,00 € de l'ARC et pour 517,00 € de la commune de JAUX qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers,

PRECISE que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

